



Comité international
des Jeux de la
Francophonie

Échéancier des X^{es} Jeux de la Francophonie

SOMMAIRE

ORDRE CHRONOLOGIQUE	1
1. Organisation des concours culturels	2
2. Organisation des compétitions sportives	3
3. Cérémonies officielles	4
4. Mobilisation et animations périphériques	4
5. Protocole et accueil	4
6. Transport.....	5
7. Hébergement.....	5
8. Restauration.....	5
9. Services médicaux et contrôle antidopage	5
10. Technologie de l'information et de la communication.....	6
11. Gestion et transmission des résultats	6
12. Gestion des ressources Humaines et besoins administratifs	6
13. Sécurité.....	7
14. Communication et marketing	7
15. Opérations médias et centre international des médias.....	8
16. Production TV.....	8
17. Billetterie	9
18. Assurance et prévoyance	9

ORDRE CHRONOLOGIQUE

	ACTIVITÉS	DÉLAIS	OBSERVATIONS
	Dispositions statutaires		
OBLIGATIONS DU CNJF	Constitution d'un Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF)	Dans les 3 mois suivant la désignation de l'Etat ou gouvernement hôte des Jeux de la Francophonie.	Conformément à l'organigramme proposé par le CIJF.
	Signature du cahier des charges	Au plus tard 6 mois après l'attribution des Jeux à l'Etat ou gouvernement candidat.	cf. Règles des Jeux de la Francophonie article 11.2.
	Avant la tenue des Jeux		
	Transmission du pré-plan opérationnel Développement durable au CIJF	Au plus tard 24 mois avant la tenue des Jeux	
	Transmission du plan opérationnel Développement durable au CIJF	Au plus tard 20 mois avant la tenue des Jeux	
	Après la clôture des Jeux		
	Transmission d'un rapport provisoire de l'exécution du mandat du CNJF au CIJF	Au plus tard 6 mois après la clôture des Jeux.	Conformément à l'article 11.4 des Règles des Jeux de la Francophonie : « Le CNJF doit rendre compte périodiquement de l'exécution de son mandat au CIJF ». Rapport sur les opérations réalisées et sur le budget exécuté.
	Transmission d'un rapport provisoire de l'exécution du mandat du CNJF au CIJF	Au plus tard 12 mois après la clôture des Jeux.	

1. Organisation des concours culturels

	ACTIVITÉS	DÉLAIS/DATES	OBSERVATIONS
OBLIGATIONS DU CIJF	Transmission de la réglementation précise des concours pour chaque discipline au CNJF.	Au plus tard 30 mois avant la tenue des Jeux	En lien avec les experts.
	Organisation par le CIJF d'une mission de validation des sites en concertation avec les institutions ou opérateurs culturels internationaux retenus.	Au plus tard 30 mois avant la tenue des Jeux	
	Transmission au CNJF des documents qui lui permettront d'élaborer et de publier un catalogue des artistes participant aux X ^{es} Jeux (avec curriculum vitae, photos et coordonnées si la communication de ces dernières est autorisée par les intéressés).	Au plus tard 30 mois avant la tenue des Jeux	
	Transmission au CNJF des manuels techniques de l'édition précédente.	Au plus tard 30 mois avant la tenue des Jeux	Comme base de travail pour l'élaboration d'un manuel technique pour chacune des disciplines figurant au programme des X ^{es} Jeux.
	Transmission au CNJF de l'agrément des sites retenus et/ou des aménagements à réaliser.	Au plus tard 28 mois avant la tenue des Jeux	
	Transmission au CNJF d'une proposition de programme préliminaire.	Au plus tard 24 mois avant la tenue des Jeux	
	Organisation des présélections, des qualifications des concurrents pour les différentes disciplines culturelles.	Présélections culturelles nationales réalisées au plus tard 24 mois avant la tenue des Jeux ; 16 mois avant la tenue des Jeux les sélections finales ; publication des artistes 6 mois avant la tenue des Jeux.	En tenant le CNJF informé tout au long du processus.
	Réalisation, en collaboration avec le CNJF, du programme officiel des Jeux de la Francophonie.	Au plus tard 18 mois avant la tenue des Jeux	
OBLIGATIONS DU CNJF	Transmission au CIJF d'un inventaire du matériel requis.	24 mois avant la tenue des Jeux	Si l'acquisition ou la réalisation de matériel nouveau est nécessaire, un échéancier d'acquisition ou de réalisation de ce matériel doit être remis au CIJF à cette même date.
	Organisation d'ateliers pour les artistes participants dans des lieux bien aménagés et équipés.	Au plus tard 12 mois avant les Jeux.	
Pour la programmation			
OBLIGATIONS DU CNJF	Élaboration et transmission au CIJF du pré-plan opérationnel des concours culturels.	24 mois avant les Jeux	Le CNJF prendra en compte le cahier des charges sectoriel des concours culturels réalisé par le CIJF ; le CIJF apportera ses observations sur le pré plan opérationnel transmis.
	Transmission au CIJF du plan opérationnel des concours culturels finalisé.	18 mois avant les Jeux	Le CIJF fera ses observations sur le plan opérationnel transmis puis le validera.
	Mise en ligne et transmission à chaque délégation du programme définitif et des horaires des concours arrêtés conjointement avec le CIJF.	6 mois avant les Jeux	Tout changement ultérieur du programme des concours et/ou de l'horaire sera d'abord proposé au CIJF pour accord, puis communiqué à chacune des délégations concernées dans les meilleurs délais.
	Production et distribution du programme définitif des Jeux.	6 mois avant les Jeux	En étroite collaboration avec le CIJF.
	Production et distribution aux États et gouvernements participants d'un manuel technique, au format numérique, validé par le CIJF comprenant tous les renseignements relatifs aux concours culturels pour chacune des disciplines.	6 mois avant les Jeux	
	Réception des œuvres des artistes par le CNJF.	Au plus tard 3 mois avant les Jeux	
	Élaboration et publication, après validation par le CIJF, d'un catalogue des artistes participant aux X ^{es} Jeux (avec curriculum vitae, photos et coordonnées si la communication de ces dernières est autorisée par les intéressés).	Publication et distribution et mise en ligne du catalogue durant les Jeux (ou au plus tard un mois après la fin des Jeux).	

2. Organisation des compétitions sportives :

	ACTIVITÉS	DÉLAIS/DATES	OBSERVATIONS
OBLIGATIONS DU CDF	Transmission au CNJF de la réglementation des compétitions.	30 mois avant les Jeux	Pour chaque discipline sportive, la réglementation est celle édictée par la fédération internationale compétente.
	Organisation d'une mission de validation des sites en concertation avec les Fédérations sportives internationales.	30 mois avant les Jeux	
	Transmission au CNJF des manuels techniques de l'édition précédente comme base de travail pour l'élaboration d'un manuel technique pour chacune des disciplines figurant au programme des X ^{es} Jeux.	30 mois avant les Jeux	
	Transmission au CNJF d'une proposition de programme préliminaire.	24 mois avant les Jeux	
	Transmission au CNJF, pour chaque compétition, de la liste des officiels internationaux identifiés par les fédérations sportives internationales.	24 mois avant les Jeux	
	Organisation des qualifications et des tirages au sort des participants aux compétitions sportives, en tenant le CNJF informé tout au long du processus.	6 à 12 mois avant les Jeux selon les disciplines ; hormis athlétisme Jeux	
	Mise en ligne et transmission à chaque délégation du programme définitif et des horaires des compétitions arrêtés conjointement avec le CNJF.	6 mois avant les Jeux	
OBLIGATIONS DU CNJF	Mobilisation des arbitres et officiels nationaux disposant des qualifications requises et attestées pour officier pendant les Jeux.	24 mois avant les Jeux	
	Organisation de sessions de formation pour une mise à niveau des arbitres et officiels nationaux.	24 mois avant les Jeux	
	Transmission au CDF du projet de programme des compétitions sportives pour validation.	24 mois avant les Jeux	Tout changement ultérieur du programme des compétitions et/ou des horaires sera d'abord proposé au CDF pour accord, puis communiqué dans les meilleurs délais à chacune des délégations concernées.
	Transmission au CDF du plan opérationnel finalisé des compétitions sportives.	18 mois avant les Jeux	Le CDF portera ses observations puis validera le plan.
	Production et distribution aux États et gouvernements participants d'un manuel technique au format électronique validé par le CDF comprenant tous les renseignements relatifs aux compétitions sportives pour chacune des disciplines.	6 mois avant les Jeux	
	Proposition des sites.	4 ans avant les Jeux selon réception du dossier de candidature et signature du Cahier des charges.	En privilégiant la proximité des lieux afin de concentrer les activités et de favoriser les échanges ; dossier de candidature puis Cahier des charges.

3. Cérémonies officielles

	ACTIVITÉS	DÉLAIS/DATES	OBSERVATIONS
OBLIGATIONS DU CNJF	Soumission au CIJF pour approbation de l'approche créative envisagée pour les cérémonies, les concepts et plans directeurs de production détaillés pour toutes les cérémonies, les budgets et mesures protocolaires envisagées ainsi qu'un plan opérationnel détaillé pour les sportifs et artistes participants.		
	Soumission au CIJF pour approbation de toute modification centrale ou thématique ultérieure lors de la présentation du plan finalisé.	18 mois avant les Jeux	

4. Mobilisation et animations périphériques

OBLIGATIONS DU CNJF	Élaboration et soumission à l'approbation du CIJF d'un programme de promotion des Jeux.	2 ans avant les Jeux.	Visant à susciter l'intérêt et à mobiliser le grand public en faveur de cet événement, aussi bien sur le plan culturel que sur le plan sportif. Une attention particulière devra être accordée à l'aspect communication.
	Proposition possible au CIJF d'un plan d'activités de mobilisation et d'animations périphériques.	2 ans avant les Jeux.	Ces animations doivent avoir comme objectif principal de rassembler la population autour des Jeux sans toutefois faire de l'ombre aux concours culturels. Ces animations devront donc s'adapter à la programmation officielle.

5. Protocole et accueil

	ACTIVITÉS	DÉLAIS/DATES	OBSERVATIONS
OBLIGATIONS DU CNJF	Transmission des modalités de délivrance de visas au CIJF et aux délégations invitées.	24 mois avant les Jeux	En liaison avec les services concernés de l'Etat et conformément à la réglementation en vigueur.
	Fourniture au CIJF d'un pré-plan de pavoisement de la ville et de tous les sites où se dérouleront les activités sportives et culturelles, puis un plan de pavoisement finalisé.	24 mois avant les Jeux	Une importance particulière devra être accordée au pavoisement et à l'ordre de préséance des drapeaux.
	Soumission au CIJF d'un scénario des cérémonies de remises des médailles.	Au moins 12 mois avant l'ouverture des Jeux.	Devra se conformer au protocole recommandé par les fédérations sportives internationales concernées.
	Organisation de pré-visites. Proposition au CIJF de trois périodes de visites possibles.	6 mois avant les Jeux.	Le CNJF devra accueillir durant les Jeux, les délégations qui souhaitent effectuer, à leur frais, une visite préliminaire dans la ville hôte des Jeux.
OBLIGATIONS DU CIJF ET DU CNJF	Signature par l'Administrateur(trice) de l'OIF d'une lettre pour annoncer l'ouverture des inscriptions adressée à tous les Etats et gouvernements membres de l'OIF.	3 ans avant la date d'ouverture des Jeux.	
	Signature par le CNJF d'une lettre d'invitation officielle pour assister aux Xes Jeux adressée aux personnalités des Etats et gouvernements inscrits aux Jeux.	Au plus tard 2 ans avant la date arrêtée pour l'ouverture des Jeux.	La cellule protocole aura à charge de préparer cette lettre d'invitation officielle.
	Signature par le CNJF d'une lettre d'invitation officielle pour assister aux Xes Jeux adressée aux Chefs d'Etat et de gouvernements des pays de leur choix, au / à la Secrétaire général(e) de la Francophonie, aux Présidents des fédérations internationales sportives...	1 an avant la date arrêtée pour l'ouverture des Jeux.	La cellule protocole aura à charge de préparer cette lettre d'invitation officielle.
	Signature par le CNJF d'une lettre d'invitation officielle pour assister aux Xes Jeux adressée aux opérateurs et partenaires de l'OIF.	1 an avant la date arrêtée pour l'ouverture des Jeux.	La cellule protocole aura à charge de préparer cette lettre d'invitation officielle.

6. Transport

OBLIGATIONS DU CNJF	Transmission du pré-plan opérationnel de transport au CIJF pour validation.	24 mois avant les Jeux	
	Transmission du plan opérationnel de transport finalisé au CIJF pour validation.	18 mois avant les Jeux	

7. Hébergement

	ACTIVITÉS	DÉLAIS/DATES	OBSERVATIONS
OBLIGATIONS DU CNJF	Fourniture au CIJF d'une première liste des établissements hôteliers.	30 mois avant les Jeux	Le choix des hôtels, leur affectation et les volumétries.
	Confirmation du plan village, des hébergements et aménagements et de la sécurité.	30 mois avant les Jeux	
	Elaboration des cahiers des charges pour tous les services et lancement des consultations nécessaires pour l'ensemble du Village.	30 mois avant les Jeux	
	Transmission pour approbation au CIJF d'une liste actualisée des établissements.	24 mois avant les Jeux	La liste définitive des établissements prévus ainsi que leurs tarifs négociés devront être publiés sur le site Internet du CNJF et dans la mesure du possible transmise par correspondance aux médias identifiés.
	Fourniture au CIJF du pré-plan d'hébergement comportant l'ensemble des sites d'hébergement proposés pour toutes les catégories de participants aux Jeux.	24 mois avant les Jeux	
	Sécurisation et contractualisation des hôtels et ajustement budgétaire.	18 mois avant les Jeux	
	Révision du plan d'hébergement, avec le détail de la gestion opérationnelle	6 mois avant les Jeux	
	Transmission pour approbation au CIJF du plan finalisé du Village .	6 mois avant les Jeux	Incluant la gestion de l'ensemble des services et la gestion opérationnelle, à la suite du choix des prestataires.
	Accueil au village des Jeux des délégations souhaitant participer aux stages organisés en amont de l'événement.	2 semaines avant la cérémonie d'ouverture	Les participants sont pris en charge par le CNJF à partir de deux jours avant la cérémonie d'ouverture et jusqu'à deux jours après la cérémonie de clôture. Dans le cas où la fréquence des vols internationaux forcerait une délégation à prolonger son séjour au-delà de cette limite, l'hébergement au Village des Jeux de la Francophonie pourra être prolongé au maximum jusqu'à une semaine après la cérémonie de clôture, date de la fermeture du Village.

8. Restauration

OBLIGATIONS DU CNJF	Transmission pour approbation au CIJF du pré-plan opérationnel de restauration.	24 mois avant les Jeux	
	Soumission pour approbation au CIJF du plan finalisé.	18 mois avant les Jeux	

9. Services médicaux et contrôle antidopage

OBLIGATIONS DU CNJF	Soumission au CBJF pour adoption d'un plan de fonctionnement.	30 mois avant les Jeux	Couvrant, entre autres, les installations temporaires et régulières (hôpitaux, cliniques), la formation d'équipes, les plans de couverture médicale des sites de compétitions et des lieux d'hébergement.
	Édition d'un guide pratique médical et distribution aux délégations participantes.	Au plus tard 6 mois avant le début des Jeux	

10. Technologie de l'information et de la communication

OBLIGATIONS DU CNJF	Transmission au CIJF du pré-plan opérationnel.	24 mois avant les Jeux	
	Transmission au CIJF du plan opérationnel finalisé.	18 mois avant les Jeux	

11. Gestion et transmission des résultats

OBLIGATIONS DU CIJF et du CNJF	Transmission par le prestataire d'un document contenant les résultats de toutes les épreuves au CIJF, au CNJF, aux chefs des délégations et aux représentants des médias.	Dès le lendemain de la cérémonie de clôture	
--------------------------------	---	---	--

12. Gestion des ressources Humaines et besoins administratifs

	ACTIVITÉS	DÉLAIS/DATES	OBSERVATIONS
OBLIGATIONS DU CNJF	Installation du CNJF, fonctionnel et opérationnel.	Dans un délai de 3 mois suivant la signature du cahier des charges.	Le CNJF privilégiera un site unique disposant d'un nombre suffisant de bureaux et de salles de réunions pour tout le personnel du CNJF, tous étant équipés de postes informatiques et fonctionnant en réseau.
	Transmission au CIJF d'un rapport trimestriel d'activité.	À compter de la signature du cahier des charges.	En application de l'article 11.4 des Règles des Jeux de la Francophonie. Chacun de ces rapports doit rendre compte de l'évolution et du suivi de l'action du CNJF et des éventuels prestataires de services dans chacun des secteurs visés par le présent cahier des charges et ses annexes.
	Transmission au CIJF du pré-plan opérationnel de gestion des personnes pour approbation.	24 mois avant les Jeux	
	Soumission au CIJF d'une copie du plan de gestion des ressources humaines.	24 mois avant les Jeux	Planification des recrutements, dispositif proposé avant et pendant les Jeux, grille salariale.
	Fourniture au CIJF, pour approbation, un premier projet de programmation et de planification générale des activités.	24 mois avant les Jeux	Préplans et planification générale finalisée 24 mois avant les Jeux avec budget ; planification générale sectorielle détaillée et finalisée 18 mois avant les Jeux.
	Transmission au CIJF du plan opérationnel finalisé de gestion des personnes pour approbation.	18 mois avant les Jeux	
	Fourniture au CIJF, pour approbation, du calendrier général d'opérations, révisé et final.	18 mois avant les Jeux	Ce calendrier prend obligatoirement en compte les obligations et exigences contenues dans le cahier des charges.
	Avant la tenue des Jeux		
	Transmission au CIJF d'un rapport provisoire.	6 mois après la clôture des Jeux	En application de l'article 11.4 des Règles des Jeux de la Francophonie. Chacun de ces rapports doit rendre compte de l'évolution et du suivi de l'action du CNJF et des éventuels prestataires de services dans chacun des secteurs visés par le présent cahier des charges et ses annexes.
	Transmission au CIJF d'un rapport final.	12 mois après la clôture des Jeux.	
OBLIGATIONS DU CIJF	Transmission au CNJF des besoins de service du CIJF.		
	Signature, au niveau diplomatique adéquat, d'un accord de siège fixant les différentes mesures relatives à l'installation de la directrice ou du directeur dans le pays hôte.	6 à 12 mois avant les Jeux.	Cet accord de siège définit les privilèges et immunités des membres du CIJF dans l'État ou gouvernement hôte.

13. Sécurité

	ACTIVITÉS	DÉLAIS/DATES	OBSERVATIONS
OBLIGATIONS DU CNJF	Soumission au CIJF d'un pré-plan opérationnel de sécurité.	24 mois avant les Jeux	
	Soumission au CIJF du plan opérationnel de sécurité final.	18 mois avant les Jeux	
OBLIGATIONS DU CIJF ET DU CNJF	Établissement par le CIJF en collaboration avec le CNJF des modalités du système d'accréditation.	24 mois avant les Jeux	
	Réalisation par le CIJF d'un guide d'accréditation en lien avec le CNJF.	20 mois avant les Jeux	
	Le CNJF est chargé de faire appel à des prestataires reconnus à l'international pour l'accréditation en lien avec le CIJF.	18 mois avant les Jeux	
	Édition et distribution du guide par le CNJF auprès des délégations participantes.	12 mois avant les Jeux	

14. Communication et marketing

	ACTIVITÉS	DÉLAIS/DATES	OBSERVATIONS
OBLIGATIONS DU CIJF ET DU CNJF	Développement conjoint d'une politique de communication, de marketing et de partenariat appropriée.	24 mois avant les Jeux	
Médias numériques			
OBLIGATIONS DU CNJF	Élaboration et soumission à l'approbation du CIJF d'un plan d'actions concernant les médias numériques.	24 mois avant les Jeux	
OBLIGATIONS DU CIJF	Fourniture au CNJF du descriptif des contenus, des spécificités techniques du site officiel des Jeux de la Francophonie et des éléments graphiques dont le CNJF pourrait avoir besoin.	30 mois avant les Jeux	Par mesure de cohérence et aux fins d'harmonisation entre le site Internet officiel des Jeux de la Francophonie et le site des X ^{es} Jeux.
OBLIGATIONS DU CNJF	Soumission pour approbation au CIJF du site Internet des X ^{es} Jeux de la Francophonie développé par le CNJF avant sa mise en ligne.	24 mois avant les Jeux	
	Soumission pour approbation au CIJF de la stratégie concernant les réseaux sociaux.	24 mois avant les Jeux	Le CNJF soumettra également pour approbation toutes les initiatives qu'il prendra en matière de réseaux sociaux ainsi que les visuels y afférents, qui doivent respecter la charte graphique des Jeux de la Francophonie.
Couverture médiatique			
OBLIGATIONS DU CIJF ET DU CNJF	Finalisation et signature d'une entente concernant les droits à l'image des Jeux de la Francophonie.	24 mois avant les Jeux	Les modalités précises qui engagent le CIJF et le CNJF concernant les dispositions relatives à ces droits seront précisées dans le cadre de cette entente.
Après la clôture des Jeux			
OBLIGATIONS DU CNJF	Remise au CIJF de l'ensemble des images et des supports audiovisuels produits et/ou diffusés par le CNJF et le RTDH, au format professionnel.	Au plus tard 2 mois après la fin des Jeux.	
OBLIGATIONS DU CIJF ET DU CNJF	Réalisation par le CIJF en collaboration avec le CNJF, du film officiel de cette édition des Jeux.	Après la tenue des X ^{es} Jeux de la Francophonie	
OBLIGATIONS DU CIJF	Transmission par le CIJF au CNJF d'une première version du film officiel.	1 mois après la tenue des Jeux.	
	Réalisation de la version définitive du film officiel.	Au plus tard 2 mois après les Jeux.	Tenant compte des éventuelles observations du CNJF.

	ACTIVITÉS	DÉLAIS/DATES	OBSERVATIONS
Partenariats			
OBLIGATIONS DU CDF ET DU CNJF	Signature entre le CDF et le CNJF d'une entente relative aux partenariats.	24 mois avant les Jeux	Les modalités techniques et financières (dont le mode de répartition des recettes entre le CDF et le CNJF provenant des partenariats) seront précisées dans le cadre de cette entente.
Produits dérivés et promotionnels			
OBLIGATIONS DU CDF ET DU CNJF	Signature entre le CDF et le CNJF d'une entente relative à la licence des produits dérivés et promotionnels.		Cette licence relative à la production et à la commercialisation des produits dérivés et promotionnels relève des droits et prérogatives du CDF. Les modalités de mise en œuvre et de sous-traitance seront déterminées entre le CDF et le CNJF, qui signeront une entente (intégrant les éventuelles contreparties financières) entre eux ou une entente tripartite entre le CDF, le CNJF et le prestataire désigné d'un commun accord.
Marque, image et identité visuelle des Jeux de la Francophonie			
OBLIGATIONS DU CNJF	Soumission au CDF pour approbation du logo officiel des X ^{es} Jeux de la Francophonie.	6 mois après la désignation du pays hôte et trois mois après la constitution du CNJF.	Le CNJF a la charge du développement du logo officiel des X ^{es} Jeux de la Francophonie.
OBLIGATIONS DU CDF	Transmission au CNJF de la charte graphique à respecter pour l'habillage graphique télévisuel.	3 mois après la désignation du pays hôte	Génériques début et fin, synthés et incrustation, logos, etc.
Village des partenaires des Jeux de la Francophonie			
OBLIGATIONS DU CNJF	Signature d'une entente relative à la réalisation du Village des partenaires des Jeux de la Francophonie.	24 mois avant la tenue des Jeux	
OBLIGATIONS DU CDF	Mise à disposition gratuitement au CDF d'un emplacement pour l'accueil du Village des partenaires des Jeux de la Francophonie.	3 mois avant la tenue des Jeux	Les modalités techniques devront être précisées.

15. Opérations médias et centre international des médias

	ACTIVITÉS	DÉLAIS/DATES	OBSERVATIONS
OBLIGATIONS DU CNJF	Élaboration et soumission au CDF pour validation d'un guide à destination des médias.	28 mois avant les Jeux	Ce guide est conçu pour accompagner au mieux les journalistes, les représentants des médias nationaux et internationaux et les agences de presse tout au long des Jeux.
	Transmission au CDF du pré-plan d'aménagement du CIM ainsi que des modalités de fonctionnement et des prestations offertes aux médias.	24 mois avant les Jeux	
	Soumission du plan d'aménagement finalisé du CIM au CDF pour validation.	24 mois avant les Jeux	

16. Production TV

	ACTIVITÉS	DÉLAIS/DATES	OBSERVATIONS
OBLIGATIONS DU CDF et du CNJF	Rédaction des grilles de programmes par le CDF et le CNJF.	24 mois avant les Jeux	La grille de programme de diffusion télévisuelle du signal international relèvera prioritairement de la compétence du CDF tandis que celle du signal local et national relèvera prioritairement de la compétence du CNJF.
OBLIGATIONS DU CDF	Transmission de la grille télévisuelle du signal international au CNJF par le CDF.	24 mois avant les Jeux	Cette grille télévisuelle du signal international sera prioritaire en termes de programmation.

17. Billetterie

	ACTIVITÉS	DÉLAIS/DATES	OBSERVATIONS
OBLIGATIONS DU CNJF	Transmission pour approbation au CDF des plans stratégique et opérationnel finalisés.	28 mois avant les Jeux	
	Transmission pour approbation au CDF des pré-plans stratégique et opérationnel.	24 mois avant les Jeux	

18. Assurance et prévoyance

	ACTIVITÉS	DÉLAIS/DATES	OBSERVATIONS
OBLIGATIONS DU CNJF	Soumission au CDF d'un contrat d'assurance avant sa signature.	30 mois avant les Jeux	Le CNJF doit faire appel à un prestataire reconnu à l'international.

